



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2016

DELIBERATION N° : 20160319_06

OBJET : Renfort de gendarmerie
Convention de mise à disposition d'un
logement à titre gratuit

NOTA : Le Député-Maire certifie que le
compte rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie, le :

23 MARS 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 31
Procuration : 3
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

L'élu délégué
Christian LANDRY (e) délégué(e)



L'an deux mille seize, le dix-neuf mars à dix heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda
MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel
BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON
Blanche - LEBON Jean Daniel - MOREL Harry Claude -
GERARD Gilberte - LEBON Guy - KERBIDI Gérald - JAVELLE
Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette
- NAZE Jean Denis - HUET Henri Claude - COURTOIS
Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed -
BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne -
HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier -
FRANCOMME Brigitte - RIVIERE François - MALET Harry

Représentés

VIENNE Raymonde représentée par JAVELLE Blanche Reine
LEBON Marie Jo représentée par Harry MUSSARD
HUET Marie Josée représentée par Blanche LEBRETON

Absents

LEJOYEUX Marie Andrée - HOAREAU Jeannick - ASSATI
Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire
pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13ème adjoint, a été désigné à
l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptées.



Séance du 19 mars 2016

DÉLIBÉRATION N° : 20160319_06

OBJET :

**Renfort de gendarmerie
Convention de mise à
disposition d'un logement
à titre gratuit**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

La brigade de gendarmerie de Saint-Joseph va bénéficier de l'arrivée de renforts. Ils seront constitués d'une équipe de deux gendarmes mobiles qui sera renouvelée tous les trois mois.

Aussi, dans ce cadre, le commandement de la gendarmerie a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un logement permettant l'accueil de cette équipe.

Pour information, les demandes de la gendarmerie étaient les suivantes :

- F3 / F4 (2 chambres)
- proche de la gendarmerie ;
- stationnement attaché au logement pour le véhicule de service.

La Commune ne disposant pas de ce type de bien, elle a dû prendre un logement en location auprès de madame De Fondaumière Mireille dont les caractéristiques sont définies ci-dessous :

Type de logement	Surface	Nombre de pièce	Composition	Loyer
Appartement 58 A, rue Roland Garros – 97480 Saint-Joseph	70 m ²	3	- un séjour / cuisine - deux chambres - un cabinet de toilette - une salle de bain	730 €/mois

Par conséquent, il convient à présent de formaliser la mise à disposition dudit logement par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gratuit.

Ladite convention prévoit notamment :

- une mise à disposition à titre gratuit pendant la durée du bail soit trois ans ;
- un usage exclusif d'habitation ;
- la conclusion d'un état des lieux entre la Commune et la gendarmerie à la prise de possession du logement.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un logement de type F3 sis au 58 A rue Roland Garros, au profit de la gendarmerie de Saint-Joseph ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un logement de type F3 sis au 58 A rue Roland Garros, au profit de la gendarmerie de Saint-Joseph.

Article 2. **AUTORISE** le Député-Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

23 MARS 2016

